



EYJEAUX



Bulletin Municipal N°39



Novembre 2010

LE MOT DU MAIRE



Notre école est à nouveau en chantier. Les travaux de construction d'une nouvelle salle de classe sont en cours. Initialement prévus pendant les vacances scolaires, ils se sont trouvés retardés par les engagements non tenus d'une entreprise.

La rentrée de septembre s'est donc déroulée dans le bruit et les perturbations qui accompagnent généralement les travaux de construction. Ils touchent maintenant à leur fin et nous espérons que la nouvelle salle de classe sera opérationnelle à la rentrée des vacances de Noël.

C'est aussi à cette période que le site Internet de la Commune sera terminé et disponible en ligne, juste avant que le haut débit tant promis n'arrive enfin. A travers ce site, toutes les informations pratiques et utiles vous seront transmises dans tous les domaines de compétence communale.

Déjà la fin de l'année 2010 ! D'ici là, quelques rendez-vous sont à noter :

- **Le Marché de la St Martin le 14 novembre**
- **Le Téléthon, le 4 décembre**
- **La Fête de Noël des enfants de l'école les 17 et 18 décembre**

*J'invite aussi tous nos aînés à se retrouver le **samedi 11 décembre** pour leur traditionnel repas à la salle polyvalente.*

*En vous souhaitant de passer d'agréables fêtes de fin d'année, je vous donne aussi rendez-vous le **8 janvier 2011** pour la cérémonie habituelle des vœux.*

*Bonne lecture de ce bulletin n°39
Gérard PICHERIT*

REPAS DES AINES

SAMEDI 11 DECEMBRE 2010

12 HEURES Salle «La Grange»

ANIMATION ASSURÉE

Le Maire et le Conseil Municipal offrent ce repas à toutes les personnes âgées de 65 ans au 31 décembre 2010 inscrites sur la liste électorale de la Commune.

*Le conjoint ne remplissant pas ces conditions est également invité(e)
moyennant une participation financière.*

@

@

@

@

@

LE HAUT DEBIT A EYJEAUX

Quelques dates :

(source Axione Limousin – 28 octobre 2010)

Les travaux commandés par Axione pour l'installation du NRAZO (Nœud de raccordement des Abonnés en Zone d'Ombre) dans le bâtiment de l'ancienne bascule sont terminés depuis fin août.

France Télécom a effectué ou effectuera les branchements nécessaires pour une mise en service et exploitation le 16 décembre 2010 ;

Un délai supplémentaire de France Télécom pour la mise en commercialisation nous emmènera jusqu'au 1 février 2011.



Quelques commentaires :

France Télécom ne serait pas venu installer le NRAZO à Eyjeaux sans la volonté de DORSAL et d'Axione Limousin sous la pression de la Commune.

La multiplication des délais à chaque niveau d'intervention ne montre pas, de la part de France Télécom, une grande volonté de nous aider à sortir rapidement de nos difficultés d'accès à Internet.

Pour les abonnés à d'autres opérateurs (Free, SFR etc...), il vous appartient de les contacter pour savoir dans quels délais vos contrats pourront être modifiés.

DOSSIERS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROJETS DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Agrandissement de la cour de l'école, implantation d'un préau et demandes de subventions au titre des Contrats Territoriaux Départementaux et de la Dotation Globale d'Équipement

Les travaux d'agrandissement des locaux scolaires : création d'une galerie vitrée le long de l'ancienne cantine garderie (terminé) et construction d'une salle de classe sous l'ancien préau situé au droit du dortoir maternelle (travaux en cours) ont empiété sur la superficie initiale de la cour de l'école et ont privé cet espace d'un préau.

La classe située actuellement dans le bâtiment modulaire sera déplacée dans ce nouveau local en cours de construction.

C'est pourquoi le Conseil Municipal :

- décide d'agrandir la cour de l'école après déplacement du bâtiment modulaire et de construire un nouveau préau.

Estimation prévisionnelle du projet : 90 200 € HT, soit 107 880 € TTC.

- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Général au titre des Contrats Territoriaux Départementaux programmation 2011-2012 et de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement programmation 2011.

Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'ancienne poste et demandes de subventions

Le Conseil Municipal :

- décide de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'ancienne poste

- = surface estimée : 50 m²
- › puissance installée : 6 500 Watt crête
- = coût estimé : 30 000 € HT + 1 500 € pour le raccordement au réseau

- autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de tout autre organisme ou collectivité susceptibles d'accorder un financement.

Ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique en direction des élèves de l'école, dans le but de les sensibiliser au développement durable, à la production et à la consommation des énergies propres.

Réparation du toit de l'Eglise et demandes de subventions

Après avoir fait le point sur les travaux nécessaires à la réparation du toit de l'Eglise dont les gouttières sont fortement endommagées, le Conseil Municipal décide de la réalisation de ces travaux estimés à 10 378 € HT soit 12 412 € TTC et autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général au titre des Contrats Territoriaux Départementaux programmation 2011-2012 (Conseil Général) et de la Dotation Globale d'Équipement (Etat) programmation 2011.

Tarifs de location des logements communaux

Le Conseil Municipal fixe les montants des locations mensuelles pour les appartements communaux applicables à compter du 1^{er} novembre 2010 :

- = Appartement au dessus de l'école : 275 €
- = Appartement au dessus de l'ancien bar : 300 €

TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Renforcement souterrain du réseau électrique « Les Aulières »

Il s'avère indispensable de renforcer le réseau électrique sur une longueur de 1485 ml au lieu-dit Les Aulières.

La totalité des travaux sera prise en charge par le Syndicat Energies de la Haute-Vienne (SEHV).

Le coût est estimé à 257 000 € TTC.

Dans le cadre de ce renforcement, des travaux de modification de l'éclairage public sont nécessaires.

Ces travaux sont réalisés et financés par le SEHV. La Commune rembourse le Syndicat sur le coût TTC réel des travaux.

Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV sur la substitution de points lumineux

Le Conseil Municipal désigne le SEHV comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de renforcement souterrain au lieu dit « Les Aulières » et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 3 297,94 € HT financés par le SEHV.

PLAN LOCAL D'URBANISME

⇒ Modification réglementaire

- Modification d'un point de règlement de la zone U1 du Centre Bourg : dans le but de favoriser l'application réglementaire du PLU au droit des sols, il est proposé, dans certains cas, que l'implantation des constructions puisse se faire hors des limites séparatives latérales de propriété comme l'exige le règlement initial.

⇒ Révision simplifiée

- Lieu dit la Valade : extension de la zone constructible en raison notamment de la création de l'assainissement collectif sur le secteur.

- Secteur du Mas Gauthier : extension de la zone constructible en raison de la mise en place récente de réseaux d'eaux et d'électricité sur le secteur.

Le Conseil Municipal décide :

1. de prescrire une révision simplifiée et une modification du PLU, de prévoir pendant toute la durée des études et sur toutes les études, une information suivie dans les comptes-rendus du conseil municipal et dans le bulletin municipal, une présentation par affichage du projet et de la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques,

2. d'associer les services de l'État,

3. de donner l'autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision simplifiée du PLU,

4. de demander que les services de la Direction Départementale des Territoires assistent la commune au cours des études de cette révision simplifiée,

5. de solliciter de l'État une compensation financière (Dotation Globale de Décentralisation) dans les conditions définies aux articles L 1614-1 et L 1614-3 du code des collectivités territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études de la révision simplifiée du PLU,

6. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision simplifiée seront inscrits au budget de l'exercice considéré,

7. conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à M. le Préfet, à M. Président du Conseil Régional, à Madame la Présidente du Conseil Général, à M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges,

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Attribution de subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

⇒ 200 € à l'Association Foyer Club Laïc de Feytiat pour l'organisation de la 4^{ème} édition de la course « nocturne des 3 limousines ».

➢ 500 € au Comité des Loisirs d'Eyjeaux pour l'organisation des « Dingomobiles 2010 » et l'inscription de la dénomination « Dingomobiles » à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

= 60 € à l'Association « Aureil Tennis Club ».

Cession de terrain au Bessaud

Afin de permettre l'élargissement de la voie communale du Bessaud, le Conseil Municipal accepte la cession à titre gratuit à la Commune par les consorts PEYROCHE de deux parcelles d'une contenance de 45 m² et 88 m² et autorise M. le Maire à signer les actes notariés à intervenir.

Renouvellement adhésion ADAC

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion auprès de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Communes (ADAC) pour une période de 3 ans.

Cette association propose aide et conseil aux Communes dans le montage des projets d'aménagements communaux (montant de l'adhésion pour 2010 : 310€).

Itinéraires de randonnée « le sentier des pigeonniers » d'Aureil

Le Conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de l'itinéraire proposé par la Commune d'Aureil « *le sentier du pigeonier* » dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN.

- ✓ de demander l'inscription au PDIPR d'un chemin rural sans nom reporté sur le plan cadastral.

- ✓ s'engage à :

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;

- conserver leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ;

- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;

- assurer ou faire assurer les travaux d'aménagements, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits.

- autorise la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits.

- autorise le M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage,).

- autorise M. le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

ENFANCE JEUNESSE

Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 :

Jusqu'à lors, la Caisse d'Allocations Familiales participait au financement, au titre du Contrat Enfance Jeunesse de toutes les actions en direction des enfants :

- Garderie périscolaire,
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement Boisseuil et Eyjeaux,
- ⇒ Participation aux crèches de Feytiat

Aujourd'hui la Caisse d'Allocations Familiales souhaite financer au titre de notre propre Contrat Enfance Jeunesse les seules actions réalisées directement par la Commune, à savoir : la garderie périscolaire. Les autres actions seront contractualisées par conventions avec les Communes référentes des structures.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 portant sur l'action « garderie périscolaire ».

Signature d'une convention de partenariat avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Boisseuil

Les actions liées à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ne seront plus prises en compte dans notre Contrat Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la Commune de Boisseuil, gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « le Royaume des Enfants » et organisateur de séjours en faveur des maternels, primaires et adolescents.

Cette convention précise les modalités du partenariat entre les 2 communes :

- **Services proposés à la Commune d'Eyjeaux**

Accueil des 4/17 ans et séjours, services s'adressant en priorité à toutes les familles de Boisseuil et d'Eyjeaux

⇒ Modalités administratives et financières

La gestion et l'organisation des services seront assurées par la Commune de Boisseuil.

Modalités tarifaires appliquées aux familles : tarifs validés par le Conseil Municipal de Boisseuil - pas de participation financière supplémentaire pour les familles d'Eyjeaux.

Modalités tarifaires appliquées à la Commune d'Eyjeaux :

Accueil des 4/11 ans : la participation financière de la Commune d'Eyjeaux est déterminée par la mise à disposition d'un personnel qualifié : BAFA/BAFD et d'un mini bus municipal.

Accueil des 11/17 ans : la participation financière de la Commune d'Eyjeaux aux dépenses de fonctionnement est déterminée par une participation à hauteur de :

↳ 3 000 € en 2010

⇒ 3 060 € en 2011

↳ 3 121 € en 2012

⇒ 3 183 € en 2013

Pour les séjours : la participation financière de la Commune d'Eyjeaux est égale au coût du séjour moins la participation des parents.

⇒ Engagement de la Commune de Boisseuil

Reversement à la Commune d'Eyjeaux d'une part de la prestation de service Contrat Enfance Jeunesse correspondant à l'engagement financier de la Commune d'Eyjeaux.

⇒ Engagement de la Commune d'Eyjeaux

Mise à disposition du personnel, gestion du car, participation au comité de pilotage, participation au financement du fonctionnement du service Accueil de Loisirs Sans Hébergement les 4/17 ans et des séjours.

⇒ Validité de la convention : La durée du Contrat Enfance Jeunesse sera de 4 ans.

Partenariat FEYTIAT-BOISSEUIL-EYJEAUX avec l'Accueil de loisirs des Bruges

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec les Communes de Boisseuil et de Feytiat à

compter de l'été 2010 afin que les enfants d'Eyjeaux puissent fréquenter l'Accueil de loisirs des Bruges à Feytiat pendant les périodes de fermeture de celui de Boisseuil, au tarif des habitants de Feytiat.

Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Boisseuil et Eyjeaux

Le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2010-2011

ACCUEIL DE LOISIRS		
Enfants de Boisseuil et Eyjeaux		2010 2011
Journée – repas compris	1 ^{er} enfant	10,90 €
	2 ^{ème} enfant	8,80 €
	3 ^{ème} enfant	6,20 €
½ journée (matin ou après-midi)	1 ^{er} enfant	6,50 €
	2 ^{ème} enfant	5,00 €
	3 ^{ème} enfant	3,70 €
Repas		1,95 €

Approbation des Tarifs des séjours

⇒ Soulac sur Mer

Du 15 au 22 juillet 2010 : séjour itinérant de Soulac Sur Mer à Carcans pour quinze jeunes de 11 à 16 ans dans le cadre du projet éducatif territorial.

Pratique du VTT et du Catamaran, Visite d'un vignoble et du moulin de Vensac.

Hébergement dans trois campings différents.

Participation familiale : 170 € pour le 1^{er} enfant et à 150 € pour le second.

50 € d'arrhes à l'inscription.

↳ Lac de Causse

Les 24 et 25 août 2010 : séjour au Lac de Causse (19) pour les enfants âgés de 4 à 6 ans. Deux jours et une nuit en camping Découverte de la forêt, des baignades et des jeux collectifs.

Participation familiale : 25 € par enfant.

⇒ Stage roller

Du 24 au 27 août 2010 : stage de Roller pour douze jeunes de 10 à 15 ans dans le cadre du Contrat Educatif Local à raison de deux heures par jour,

Participation familiale : 10 € par enfant.

Nouvelle station d'épuration de Lathière et La Valade



Les essais de conformité des réseaux et de la station ont été réalisés récemment ; les services de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole adresseront prochainement un courrier aux usagers concernés pour définir les modalités de raccordement.



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois (S.I.A.E.P)

Des travaux de réhabilitation ont été entrepris au réservoir des « Crouzettes », point culminant du réseau construit en 1975.

Cet ouvrage en béton d'une capacité de 200 000 litres présentait d'importantes dégradations.



- Réfection intérieure de la cuve
- Etanchéité de la coupole et de la chambre des vannes
- Remplacement des canalisations par des conduites en inox.

La totalité de ces travaux est achevée avec une véritable rénovation de l'ouvrage, sécurisant le service et la qualité de l'eau pour l'avenir.



Communiqué de presse
Paris, le 15 septembre 2010

recensement
agricole
2010

Le prochain recensement agricole se déroulera entre septembre 2010 et avril 2011. Unique car elle s'adresse à l'ensemble des agriculteurs, cette enquête est essentielle pour comprendre l'évolution de notre agriculture. Organisé tous les dix ans par les services statistiques du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le recensement agricole a lieu sur l'ensemble du territoire national.

En interrogeant tous les exploitants sur tous les aspects de l'activité agricole, le recensement fournit une photographie complète et détaillée de l'agriculture française. Dans ce domaine en constante évolution, caractérisé par un besoin accru d'information, les données recueillies apportent aux différents acteurs (agriculteurs, organisations professionnelles, pouvoirs publics) les éléments indispensables à leur action. Elles contribuent ainsi à définir les orientations de ce secteur économique clé. L'enquête permet également de mieux faire connaître aux Français la réalité d'un secteur au coeur de certaines de leurs préoccupations, notamment alimentaires et environnementales, et les hommes et les femmes qui pratiquent l'agriculture, acteurs trop souvent méconnus de la société.

Près de 500 000 exploitations agricoles recensées

Hormis la pêche et la sylviculture, toutes les exploitations agricoles, même les plus petites, sont concernées par le recensement. Que l'agriculture constitue l'activité principale de l'exploitant, ou son activité complémentaire.

Des modalités d'enquête communes pour tous

Près de 3000 enquêteurs prendront part à la collecte d'information en 2010-2011. Recrutés et formés localement par les directions régionales de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, munis d'une carte d'accréditation spécifique, ils iront à la rencontre des chefs d'exploitation et s'entretiendront avec eux afin de renseigner le questionnaire commun à toutes les régions.

Les informations recueillies sont strictement confidentielles (loi du 7 juin 1951). Utilisées uniquement par les services de la statistique agricole, elles ne seront diffusées que sous forme agrégée et préserveront l'anonymat des répondants.

Un vent d'innovation pour une information plus riche

Le recensement agricole innove en 2010, pour recueillir plus d'informations et simplifier la procédure pour les agriculteurs. Le questionnaire a été allégé de certaines questions dont les réponses étaient disponibles dans d'autres fichiers administratifs existants. De nouvelles thématiques ont ainsi pu être intégrées, reflétant l'évolution du secteur, par exemple la production d'énergies renouvelables, la diversification de l'activité ou les modes de commercialisation des exploitations. La saisie informatique des données lors de l'enquête, autre innovation majeure, assure un gain de temps et une meilleure fiabilité des données.

Les résultats du recensement agricole 2010 seront disponibles à partir de septembre 2011.

Ils seront accessibles gratuitement sur Internet, avec l'ensemble des informations, sur :
www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010

Contact pour la Région Limousin

Immeuble le Pastel

22 rue des Pénitents Blancs

87039 Limoges Tél. : 05 55 12 92 30

Courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr



L'abeille : un acteur spécifique de la pollinisation menacé

2010 est l'année de la biodiversité mais cela fait longtemps qu'elle est menacée.

La biodiversité est définie comme la diversité des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques¹.

Chaque espèce animale ou végétale est un maillon d'une immense chaîne fragile et si chaque être vivant joue un rôle au sein de cet équilibre certains sont plus remarquables que d'autres. C'est le cas de l'abeille, qui se situe au centre de la biodiversité car elle en est une actrice du fait de son rôle de pollinisateur.

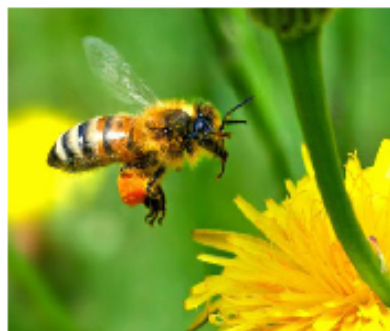
La pollinisation est un phénomène qui intervient dans la reproduction des gymnospermes et des angiospermes, nous pouvons la définir comme « le transport des grains de pollen des anthères sur les stigmates des fleurs »². On distingue la pollinisation directe ou autopolinisation ; et la pollinisation croisée ou allopollinisation. La pollinisation croisée est la plus répandue chez les plantes à fleurs, elle permet un important brassage génétique par la mise en commun de génomes de deux individus différents³, et ainsi le maintien d'une biodiversité. Pour que cette pollinisation croisée s'effectue il faut donc des vecteurs de pollen, il y a le vent et l'eau qui sont des vecteurs abiotiques, puis il y a les animaux qui sont des vecteurs biotiques.

Parmi ces animaux nous trouvons les insectes pollinisateurs, il est important de noter qu'entre ces insectes et la plante la relation qui existe, « dans laquelle et la plante et l'animal tirent du profit est du mutualisme : l'animal profite des éléments offerts par la fleur et permet à la plante d'assurer sa reproduction sexuée en transportant le pollen »⁴. Beaucoup d'animaux, surtout des insectes, vivent en relation avec les fleurs, mais ils n'en assurent pas tous la pollinisation, ce sont les abeilles qui constituent les pollinisateurs les plus efficaces, il faut savoir qu'une abeille féconde environ six cents fleurs par jour⁵.

L'abeille est donc l'insecte le plus efficace pour polliniser les fleurs, mais aussi pour permettre le brassage des gènes et ainsi l'adaptation et l'évolution des plantes. Elle est bien un insecte central de la biodiversité par son rôle spécifique dans la pollinisation croisée.

Malheureusement comme beaucoup d'espèces elle est aujourd'hui menacée par les activités humaines notamment l'agriculture intensive. La disparition d'une espèce a des conséquences importantes sur la biodiversité. Ces conséquences ne sont pas toujours visibles à l'œil nu, et parfois évaluables à plus ou moyen terme, mais imaginons quelques secondes que l'abeille disparaisse. Cette fois les conséquences seraient observables rapidement : la production de fruits et légumes chuterait de manière vertigineuse et les plantes qui nécessitaient l'intervention de cet insecte pour se reproduire disparaîtraient. Le brassage génétique ne s'opérerait plus aussi vite et l'écosystème que constitue notre planète s'appauvrirait, or, les scientifiques nous avertissent que ce sont les écosystèmes les plus diversifiés qui sont les plus stables et les moins susceptibles d'extinction. Nous oublions trop facilement que l'espèce humaine n'est qu'une espèce animale parmi d'autres qui dépend de l'environnement pour vivre. L'abeille sera-t-elle l'espèce menacée de trop ? Celle qui en disparaissant ferait pencher la balance du mauvais côté, celui de la fin de l'espèce humaine ?

Faut-il tenter l'expérience ou préférer la précaution ?



¹ Définition tirée du dictionnaire Larousse 2011.

² Sylvain BOURG, *Abeilles et insecticides phytosanitaires*, thèse pour l'obtention du grade de Docteur vétérinaire, Ecole Nationale Vétérinaire, Toulouse, 2006, p.35.

³ *Ibid.* p.36.

⁴ *Idem.*

⁵ Chiffre tiré du documentaire de Natacha CALESTREME « *Disparition des abeilles, la fin*

d'un mystère. L'enquête qui révèle la cause de ce désastre mondial » réalisé en 2008.

DU COTE DE L'ECOLE

LA RENTREE SCOLAIRE

Notre école compte 155 élèves répartis de la façon suivante :

ENSEIGNANT	CLASSE	EFFECTIFS
Mme Geneviève DUCHEZ assistée de Mme Aline BONNET	Petite section Moyenne section	18 7
Mme Marie-Laurence GAUMONDIE Assistée de Mme Cécile LEYSSENNE	Moyenne section Grande section	12 12
Mme Stéphanie BAUMARD Assistée de Mme Marylène FOIREST	Grande section Cours Préparatoire 1	9 11
Mme BEILLER	Cours Préparatoire Cours Elémentaire 1	13 8
Melle SUDRAT	Cours Elémentaire 1 Cours Elémentaire 2	6 19
Directrice Mme M.A.RAFFIER-LASCAUD Mr BARNAUD	Cours Moyen 1 Cours Moyen 2	12 16
Mme Virginie LETRANGE	CLIS	12

FONCTIONNEMENT

Le mode de fonctionnement reste le même que l'année précédente, soit 4 jours 1/2, ce qui semble tout à fait satisfaisant pour les enfants.

Les horaires sont inchangés : soit le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9 h 12 h et de 13 h 30 à 15 h 45. Le mercredi de 9 h à 12 h.

Le temps de soutien pour les enfants est maintenu de 15h45 à 16h30.

Nous rappelons les horaires du service de garderie : le matin de 7 h à 8 h 50 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30. Les cours se terminent à 15 h 45.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 15 h 55.

ACTIVITES PERI SCOLAIRES ou COURS DE SOUTIEN

Après 10 minutes de récréation, les enfants sont regroupés et pris en charge par le personnel communal ou les enseignants.

Les enfants de la petite section maternelle restant après 15 h 45 sont pris en charge par Mme Aline BONNET et Elsa CHATARD et peuvent continuer à faire la sieste surveillée si nécessaire.

Pendant ces 30 mn, des jeux extérieurs, de société, des contes, des livres... sont proposés aux autres enfants.

Les enfants ramasseront les pommes du verger conservatoire au profit du Téléthon.

Les cours de soutien ont débuté à la mi-septembre.

Le personnel enseignant avise les parents dont l'enfant nécessite des cours de soutien 8 jours à l'avance.

TARIFS MUNICIPAUX CANTINE ET GARDERIE

Les nouveaux tarifs municipaux s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2010

GARDERIE		
	Tarifs actuels	Tarifs au 01/09/2010
Forfait	25,00 €	26,00 €
Garderie occasionnelle (Matin ou soir)	1,75 €	1,80 €

CANTINE		
	Tarifs actuels	Tarifs au 01/09/2010
Forfait mensuel	26,80 €	27,50 €
Repas occasionnel élèves et adultes	3,90 €	4,00 €
Tarif pour journée absence et emploi aidé	1,90 €	2,00 €

Des efforts importants sont faits sur la qualité des aliments proposés en restauration notamment sur la provenance des produits (producteurs locaux) et sur les préparations cuisinées.

Nous intégrons régulièrement des féculents et des produits laitiers provenant de l'agriculture biologique. Les enfants découvriront de nouvelles saveurs (semaine du goût, repas à thème...)

TARIF ANNUEL DU TRANSPORT SCOLAIRE

**Abonnement annuel par élève domicilié et scolarisé
dans la Communauté d'Agglomération**

- 1 enfant transporté **87 €**
- 2 enfants transportés **46 €/enfant**
- 3 enfants et + transportés **44 €/enfant**

QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Lorsqu'un enfant est à la garderie ou à la cantine, il est sous la responsabilité du personnel communal assurant ce service et il doit donc veiller à respecter les consignes que celui-ci peut lui donner.

Tout enfant qui ne respectera pas la discipline ou qui aura des attitudes répréhensibles par rapport au personnel d'encadrement, aux autres enfants pourra être exclu temporairement ou définitivement du service selon la gravité des faits.

Les allergies alimentaires et médicamenteuses devront être signalées, accompagnées d'un certificat médical.

Le personnel communal n'est pas habilité à donner les médicaments.

NATATION

Nous proposons depuis l'an dernier une nouvelle activité « natation » au complexe aquatique de Saint-Léonard-de-Noblat.

Les séances débuteront en Décembre jusqu'en Juin, soit 2 trimestres. Elles concerneront les enfants du cycle 2 (CP, CE1, CE2 et la CLISS).

Les enfants seront accompagnés par les enseignants mais aussi par des adultes bénévoles qui auront passé l'agrément nécessaire.

La Commune mettra à disposition, le car et le chauffeur et prendra en charge la totalité du coût des séances soit 2000 € pour cette année, ce qui permettra la gratuité totale de cette activité pour les enfants et l'école.

FETE de NOEL

VENDREDI 17 DECEMBRE pour les classes de CE et CM

SAMEDI 18 DECEMBRE pour les classes de Maternelle et CP



Les travaux de construction de la nouvelle salle de classe



Côté cour

Côté rue



Le jardin des enfants de l'école



Nettoyage après la récolte



*Quelques plantations
réalisées par les enfants*





ACCUEIL DE LOISIRS

Royaume des enfants

Été 2010

Séjours, activités, stages, enquête, cet été fut riche en découvertes au sein de l'accueil de loisirs de Boisseuil-Eyjeaux.



De 4 à 15 ans, les groupes d'âge ont eu le plaisir d'échanger et de partager, que ce soit pendant les temps d'activité ou de vie quotidienne.

Fer de lance du programme d'animation au mois de juillet, le projet « **Viens jouer dans ma ville** » a su conquérir toujours plus d'enfants dans un but commun, faire découvrir ou redécouvrir sa commune aux enfants invités. Le principe est simple, les 3 centres se regroupent sur 3 journées et vont jouer alternativement dans les 3 communes afin d'en découvrir le patrimoine.

Les séjours ont eux aussi amené leur lot de moments forts et de souvenirs.

Pour les 8-11 ans d'abord qui sont partis à Brantôme en Dordogne pratiquer l'escalade, le canoë et profiter d'un camping au bord de l'eau.

Pour les 4-6 ans enfin qui sont partis en mini camp d'une nuit au lac du Causse près de Brive fin août. Pour eux la vie en camping et les jeux sur la plage furent une grande découverte.



Enfin, un programme d'activités intenses permet de proposer un large choix durant le mois de juillet et fin août.

Entre activités manuelles prisées, sorties et visites, (Château de Castelnaud - Jardins de Colette) baignades à la piscine de St-Léonard ou grands jeux surprises « olympiades à Eyjeaux ».

Nos jeunes n'ont pas quitté leur sourire de toutes les vacances; et pour nous c'est l'essentiel.

Pôle Ados

Les ados ont eu le plaisir de partir 8 jours en juillet dans le Médoc. 15 jeunes dynamiques de Boisseuil et d'Eyjeaux, 3 animateurs toujours enjoués, des campings à proximité de la mer, des activités rythmées par le bruit des vagues (catamaran, baignade, ballades, tir à l'arc, tir à la sarbacane), le soleil pour nous accompagner et n'oublions pas quelques aventures extraordinaires à cheval sur nos vélos!

« Non non, pas mal aux fesses mais de jolis souvenirs laissés mais chut !!! nous ne dirons rien, c'est secret ».

Durant le séjour, rappelons-le, les jeunes préparent les repas, font la vaisselle et tout cela avec de la bonne humeur. Les « anims » veillent !



Aux vacances de Toussaint, 15 jeunes ados sont partis à la découverte du Lot, dans le coin de Saint-Cirq-Lapopie. Escalade, visite de la grotte de Merle et du gouffre de Padirac, randonnée, grands jeux et sensibilisation à l'Environnement par des gestes éco citoyens étaient au programme.

Tél.05.55.06.10.06 ou 05.55.06.10.30

Portable 06.78.98.98.15

Mail serviceanimationboisseuil@orange.fr



<http://lacaravanemarche.canalblog.com/>

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES D'EYJEAUX

COUTURAS Agnès	10 Lotissement Le Pré la Vigne	☎ 05 55 00 21 43
ROCHA CORREIA Annie	2 Lotissement Le Pré la Vigne	☎ 06 19 91 25 84
ROUZIER Yvette	Route des Allois	☎ 05 55 48 30 29
LEBLOIS Florence	La Villatte	☎ 05 55 30 88 27
BESSE Laetitia	11 Lotissement Le Mas Barette	☎ 06 25 21 55 33
BEZANGER Aline	19 Résidence Le Verger	☎ 05 55 31 34 88
DEVOYON Séverine	27 Lotissement Le Pré la Vigne	☎ 05 55 00 20 18

LE STATUT DES ASSISTANTS MATERNELS RENOVES **ET UNE PREMIERE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE** **DU TRAVAIL DES ASSISTANTS MATERNELS**

La profession d'assistant maternel a pour objet l'accueil à son domicile d'un enfant confié par son ou ses parent(s) pour participer à sa prise en charge et à son épanouissement.

La profession est régie par des dispositions légales et réglementaires (code de l'action sociale et des familles, code de la santé, code du travail).

Le Conseil Général intervient pour la délivrance de l'agrément et en contrôle le suivi (conditions maternelles et humaines d'accueil du jeune enfant). A ce jour, une formation de 60h est proposée aux professionnels.

Une convention collective règle les rapports entre le parent employeur et l'assistant maternel auquel il confie son ou ses enfant(s).

L'accueil à domicile reste le mode d'accueil prépondérant en France avec 300 000 assistants maternels dont environ 2700 en Haute-Vienne. Ce métier est principalement exercé par des femmes.

EYJEAUX voit le nombre d'assistantes maternelles augmenter, cependant l'accueil des petits devient une difficulté sur la Commune.

Si vous êtes sans emploi et que ce métier vous intéresse ou si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Julie COINAUD au Relais Assistantes Maternelles de Feytiat (05 55 48 43 34) ou au service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général.

CRECHES DE FEYTIAT



Les héros sont de sortie !!!

Le mercredi 3 mars 2010, les héros et héroïnes de dessins animés se sont invités aux Diablotins et à Chapi-Chapo pour faire leur carnaval.

Princes, Princesses, Mickey et tous les autres n'ont pas pu défiler dans les rues de Feytiat à cause du mauvais temps. Mais ce n'est pas grave !!!

Les enfants se sont rejoints à la salle Pierre Louis où une partie endiablée de confettis a eu lieu.

Ensuite nous avons partagé le bon goûter préparé par les parents. Merci aux familles venues échanger avec nous pour le bonheur des enfants.

Nathalie (Diablotins) Isabelle (Chapi-Chapo)



Accueil périscolaire Tarification CAF

RENSEIGNEMENTS

☎ **05.55.06.02.34** Chapi-Chapo

☎ **05.55.48.30.91** Diablotins





**DIMANCHE 14 NOVEMBRE
TOUTE LA JOURNÉE**



MARCHÉ DE LA SAINT-MARTIN

LE TRADITIONNEL MARCHÉ SE DEROULERA DIMANCHE 14 NOVEMBRE

Cette journée est organisée par la municipalité avec la collaboration de
l'Association FARANDOLE (Association des Parents d'Elèves)
ainsi que de nombreux bénévoles

Vous pourrez y retrouver des produits du terroir :
châtaignes blanchies, boudins, jus de pommes et des produits régionaux
horticulture, commerçants divers etc...

SALON ECLIPSE

EXPOSITIONS DE COLLECTIONS PERSONNELLES DIVERSES

→ *Les fers à repasser à travers les âges*

→ *Voitures miniatures*

→ *Hérissons*

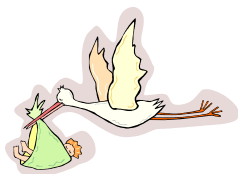
→ *Pâte à sel*

→ *Villa d'Antone PIERRE-BUFFIERE*

PRESENCE DE L'ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES

Possibilité de se restaurer sur place
ENTRÉE ET PARKING GRATUITS





ETAT CIVIL

Naissances

PAQUET NICOLAS Jules, le 2 mai 2010
à Limoges, 6 Résidence Le Verger, Poulénat

BONNET Manon Louise, le 10 mai 2010
à Limoges, Le Plainard

POLLET Jules Cyril Antoine, le 25 mai 2010
à Limoges, Gris

KIVITS Jonathan, le 11 juin 2010
à Limoges, Le Bourg

LEDON Erwan, le 16 juin 2010
à Limoges, Poulénat

TRANCHANDON Athénéa, le 20 août 2010
à Limoges, La Valade

BONNAT Corentin ; le 25 août 2010
à Limoges, 4 Résidence Léveillé

GARUCHET Margot Paulette,
le 6 octobre 2010 à Limoges,
22 Lotissement le Pré La Vigne

ROULET Maxime André René,
le 24 octobre 2010, à Limoges
21 Lotissement Le Pré la Vigne



Mariages

- CHABASSIER Jean-Marc et BETOULLE Cécile Mauricette le 7 août 2010, Les Planchettes

- COMTE Abel Syzigie Toche et BUFFET Muriel Anne Yolande le 19 juin 2010, Le Verger Poulénat

- MOULIN Sébastien et BORIE Laurèn le 21 août 2010, Lathière

Ne sont inscrit que les mariages célébrés à la Mairie d'Eyjeaux

Décès

JOANEL Christian Roger, 60 ans,
domicilié à SORNAC (Corrèze), le 17 juin 2010

MENSAT René Vincent Léonard, 90 ans,
domicilié à Leyraout, le 6 octobre 2010



PERMANENCE DU CONSEILLER GENERAL

Jean-Louis NOUHAUD, Conseiller Général du Canton de PIERRE-BUFFIERE,
Maire de BOISSEUIL, reçoit sur rendez-vous.
Veuillez prendre contact auprès du secrétariat :
☎ 05 55 45 10 24

ARIM LIMOUSIN

Pour l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie
16 Cours Jourdan 87000 LIMOGES
☎ 05 55 10 18 78 FAX 05 55 77 82 05

LA CONCILIATION

La conciliation extra judiciaire a été créée par le Décret du 20 mars 1978 modifié par deux décrets des 25 février 1993 et 13 décembre 1996.

La mission du conciliateur est de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends portant sur les droits dont les intéressés ont la libre disposition à l'exception des matières qui intéressent l'ordre public et des litiges entre particuliers et l'administration.

La tentative de conciliation est gratuite et il y est procédé en dehors de tout public.

En cas d'échec de la conciliation, aucun écrit et aucune attestation ne sont établis par le conciliateur qui renvoie les parties à saisir la juridiction compétente si elles l'estiment nécessaire.

Jean DUGENY, conciliateur pour le canton de Pierre-Buffière tiendra une permanence à la Mairie de Pierre-Buffière le troisième mardi chaque mois de 14 heures 30 à 17 heures.

S.I.P.R.A.D

SERVICE INTERCOMMUNAL DE PORTAGE

DE REPAS À DOMICILE

Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile pour les Personnes âgées, handicapées ou convalescentes des cantons de Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles est une association loi 1901, agréée par le Conseil Général de la Haute-Vienne.

Ce service permet d'avoir une alimentation équilibrée et variée, de pallier aux difficultés rencontrées pour faire les courses ou préparer les repas.

Les repas sont confectionnés par la Résidence Adeline, Maison de retraite de Pierre-Buffière, sous le contrôle d'une diététicienne. Ils peuvent être adaptés en fonction des régimes prescrits par votre médecin : sans sel, sans gras ou sans sucre...

Ils sont livrés à domicile, plusieurs fois par semaine, dans une voiture frigorifique.

Composition d'un repas :

Potage, entrée, viande ou un poisson, légumes, fromage et dessert.

Une formule qui s'adapte à vos besoins, à vous de choisir : chaque jour ou certains jours de la semaine, de façon temporaire ou sur une période longue.

Sous conditions de ressources, vous pouvez solliciter une participation financière au titre de l'aide sociale ou de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie.

N'hésitez pas à contacter le **SIPRAD**, de préférence le matin,
☎ 06.81.17.47.05

L'ADIL 87 vous informe dans le domaine du logement

Ce sont environ 10000 consultations qui sont délivrées **gratuitement** chaque année dans le domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.

Les consultations juridiques

Elles portent notamment sur :

- Les rapports locatifs : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer ...
- La copropriété : assemblée générale, charges de copropriété ...
- Les relations de voisinage : mitoyenneté, servitudes, nuisances sonores ...
- L'urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux ...
- Les contrats : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres ...

Les consultations financières et fiscales

Elles portent notamment sur :

- Le conseil complet en accession à la propriété : plan et diagnostic de financement, techniques bancaires, frais annexes liés à l'accession, droit de la construction, droit de l'urbanisme, droit de la famille
- La fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme ...
- L'amélioration de l'habitat : prêts et subventions

Des permanences près de chez vous :

Site	dates	heures	Lieu
CAF	2 ^{ème} & 4 ^{ème} jeudis	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

Un site internet « boîte à outils » : www.adil.org/87

Il est impossible d'énumérer toutes les rubriques du site internet de l'ADIL 87. On peut estimer à 19000 le nombre des connexions pour 2009. L'utilisateur peut y trouver une analyse du marché locatif dans 24 bourgs centres, une présentation des lotissements en cours de commercialisation, un dossier de l'accédant, des exemples de lettre type, un Observatoire des Taux et des Prêts, des conseils de rédaction du bail, des conseils de recherche locative, des conseils en cas de litige locatif, le calendrier des permanences décentralisées dans les Pays.

Horaires d'ouverture de nos bureaux :

Lundi : 13h30-17h30
Mardi : 8h30-17h30 (sur rendez-vous)
Mercredi : 8h30-17h30
Jeudi : 8h30-17h30 (sur rendez-vous)
Vendredi : 8h30-17h30

ADIL 87 – 28, avenue de la Libération 87000 Limoges

Tél. : 05 55 10 89 89 – **Fax :** 05 55 10 89 87



Le Tour du Limousin vient d'être promu au rang des courses de catégorie « 2HC » du calendrier de l'Europe Tour, par l'Union Cycliste Internationale, qui a approuvé la demande du Comité d'Organisation.

L'épreuve se hisse donc au même rang que des épreuves Françaises et internationales comme le tour du Luxembourg, le tour de Belgique, les 4 jours de Dunkerque. Bien sûr pour mériter de figurer parmi les plus grandes épreuves, il a fallu un travail acharné du Président et du Comité d'Organisation et de toute une équipe de bénévoles sérieux et dynamiques.

**Cette année le tracé a fait la part belle à Eyjeaux.
Beaucoup de familles sur les bords de route ont vécu un moment agréable avec le passage de la caravane et du peloton.
Un grand merci aux signaleurs qui assurent la sécurité sur la Commune.**



Nous vous transmettons les sincères remerciements du Président, Claude FAYEMENDY, Président du Comité Régional qui déclare : « vous êtes un des maillons de la grande chaîne de solidarité qui œuvre pour que cette épreuve continue d'offrir de si magnifiques spectacles »





L'Assemblée Générale de Farandole a eu lieu le vendredi 1^{er} octobre 2010. Au cours de celle-ci, le nouveau bureau a été élu. L'association a le plaisir d'accueillir de nouveaux membres. Il se compose ainsi :

Présidente: Séverine DEVOYON

Trésorière: Célia LEBRAUD

Trésorière adjointe: Florence LEBLOIS

Secrétaire: Marie-Laure MONEGER

Membres actifs: Joseph DEVOYON, Anne-Laure MERILLOU, Véronique ROUSSEAU- SURAY, Magalie BOUCHAREYCHAS, Laurent FREDON, Maria COUDERT, Sandrine JAUDINOT, PETINON Pierre-Yves, Nadège VINOUR.

La nouvelle équipe remercie les anciens membres pour leur investissement au sein de l'association.

Les manifestations de l'année 2009/2010 furent enrichissantes aussi bien sur le plan humain que sur le plan financier. L'association a pu participer aux activités scolaires suivantes: carnaval, achat des lots de la fête de l'école, participation aux frais de transport des sorties de fin d'année, classe de mer, arbre de Noël.

Pour cette nouvelle année 2010-2011, Farandole continue ses actions en faveur de l'école et de tous les enfants. Voici quelques dates à venir :

Participation au marché de la Saint-Martin, le dimanche 14 novembre 2010

Arbre de Noël, le vendredi 17 et le samedi 18 décembre 2010.

Loto, le dimanche 13 février 2011

Un vide grenier, dont la date reste à définir

Participation au marché des plantations, le dimanche 8 mai 2011

Farandole remercie tous les bénévoles pour leur investissement et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents.

FARANDOLE

CÔTE FIL - CÔTE CADRE
ASSOCIATION BRODERIE ENCADREMENT



Vous êtes intéressé par :

- Les travaux d'aiguilles (broderie traditionnelle, point compté, canevass, tricot, crochet...)

- L'encadrement de photos, gravures, cartes, peintures ou broderies...

Alors débutante ou confirmée... Ne restez plus isolée,

*L'Association **CÔTE FIL CÔTE CADRE** serait heureuse de vous accueillir avec vos ouvrages ou vos travaux.*

L'association se réunit le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois à 20 h 30

Mairie : Salle n° 2 au 1^{er} étage.

Contacts :

Agnès BUREAU : 06 27 85 03 44

Sandrine JAUDINOT : 05 55 10 21 39

Geneviève JOASSIM : 05 55 00 26 08



Bonjour à toutes et tous,

Le COMITE des LOISIRS d'EYJEAUX a organisé les 8^{ème} DINGOMOBILE le dimanche 4 juillet 2010. Une fois de plus les concurrents, un peu moins nombreux que l'an passé, se sont bien amusés dans une concurrence conviviale.

Encore un GRAND MERCI à tous les bénévoles, car sans eux cette manifestation ne pourrait avoir lieu

Alors rendez-vous le :

dimanche 3 juillet 2011 pour les 9^{ème} dingomobile.

-°§°-

Le **22 août 2010**, l'association Briançonnais-Roselle a organisé à EYJEAUX les **JEUX INTER VILLAGES**. Le COMITE des LOISIRS d'EYJEAUX s'est chargé de «recruter» des concurrents pour les divers jeux de cette après-midi conviviale. Merci à la municipalité d'avoir prêté un terrain. Tout s'est bien déroulé, avec une très bonne organisation sur le terrain et dans le ciel. Merci à tous les concurrents qui ont participé. Pour l'année prochaine nous vous préciserons le lieu et la date. Vous pouvez consulter l'historique de ces jeux sur le site <http://www.brianceroselle.fr>

-°§°-

L'assemblée générale du COMITE DES LOISIRS aura lieu samedi 20 novembre 2010 à 10 h 00 Salle 1, à côté de la Mairie

A l'ordre du jour : bilans 2010, élections pour remplacement des membres du Conseil d'Administration sortants et/ou démissionnaires, prévisions 2011, questions diverses.

Les candidatures devront être envoyées pour le 15 novembre 2010 sur le site <http://www.dingomobile.free.fr> ou par courrier chez Alain DELMON Maison Neuve 87220 EYJEAUX.



ASSOCIATION SPORTIVE D'EYJEAUX

C'est avec un effectif réduit que l'A.S.Eyjeaux entame cette nouvelle saison. Une seule équipe s'alignera pour évoluer en 4ème division District.

La vingtaine de licenciés seront encadrés par Mr Maria Robert et Mr Philibert Bastien qui essayeront d'apporter un nouveau souffle à ces joueurs. L'objectif sportif est de viser le haut du tableau avec un esprit d'équipe tout en respectant adversaires et coéquipiers.

Une attention toute particulière sera apportée à l'attitude de chacun vis à vis du corps arbitral, des spectateurs et des dirigeants.

Si ces conditions sont observées chaque dimanche, le club repartira sur des bases saines qui permettront, nous l'espérons la pérennisation de notre association.

Le club organisera une soirée le 6 Novembre 2010 où vous êtes tous conviés !

Composition du Bureau

<u>Président d'honneur</u> :	PICHERIT Gérard
<u>Président</u> :	DESAGE Eric
<u>Vice-présidents</u> :	DUFOUR Georges, DA SILVA José, IRIS David
<u>Trésorier</u> :	FAURE Christian
<u>Trésorière adjointe</u> :	DESAGE Isabelle
<u>Secrétaire</u> :	DESAGE Mélanie
<u>Secrétaire adjointe</u> :	PAQUET Béatrice



PETANQUE CLUB D'EYJEAUX

Le club a organisé son concours officiel le 25 juillet avec succès : 74 doublettes présentes.

Malgré un effectif réduit, le concours a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

**L'assemblée générale du club aura lieu
Vendredi 26 Novembre 2010
à 20 H 30 Salle N°1 de la Mairie**

Pour tous renseignements contacter
M. DUFOUR Georges
☎ 05.55.48.52.52



N° F.F.J.D.A. 19870490

→ Une saison 2009/2010 riche en évènements :

- Maintien de nos judokas dans le haut du classement lors de rencontres « Monts et Barrages », regroupant 6 clubs
- Très bonne participation aux divers tournois et animations organisés au niveau départemental.
- Premières participations à des tournois régionaux et interrégionaux

→ Une saison 2010/2011 très prometteuse :

- Renforcement de la section JU-JITSU par de nouveaux licenciés et le retour d'anciens jeunes judokas attirés par le self défense
- Un nombre de licenciés qui passe de 49 à 65 dont 12 pour le JU-JITSU
- Ouverture d'un nouveau créneau horaire, le mercredi soir qui nous permet de maintenir les effectifs des adolescents
- L'organisation d'une rencontre « Monts et Barrages »

Nous vous rappelons que le judo peut se commencer à l'âge de 6 ans. Un service de ramassage à la garderie de l'école d'Eyjeaux est proposé pour les enfants à 18H00 le mardi et le vendredi.

Les cours ont lieu dans la salle « La Grange » :

Enfants (6 à 10 ans) : mardi et vendredi 18h00 à 19h00

Adolescents & adultes : mercredi 18h00 à 19h30 et vendredi 19h00 à 20h30

JU-JITSU (Ados & adultes) : mardi 19h00 à 20h30

Vous pouvez nous contacter à l'une des 3 adresses ci-dessous, à la salle lors des cours ou par courriel : judoclubeyjeaux@free.fr

Président
Antoine RICHE
La Vermeillerie
87220 EYJEAUX
☎ 05.55.48.34.01

Trésorière
Christelle BOISSIERE
lot. Le Mas Barrette
87220 EYJEAUX
☎ 05.55.30.40.06

Secrétaire
Nicolas POULY
13, Route des Veyrines
87140 CHAMBORET
☎ 05.55.30.53.89



« Sentez-vous sport, santé vous bien ! » *

Bilan saison 2009 - 2010

Grâce à une forte participation de joueurs, le premier loto organisé par Gym'Tonic le 28 mars dernier a été un franc succès.

Le bureau tient à remercier une nouvelle fois tous les donateurs de lots et les organisateurs bénévoles.

Gym'Tonic vous donne rendez-vous pour sa soirée « Moules-Frites » le Samedi 27 NOVEMBRE 2010 et pour son second loto le 27 NOVEMBRE 2011.

La fin de saison dernière a été célébrée par une soirée commune aux 2 disciplines : pique-nique convivial à Eyjeaux suivi de parties de jeux au Laser Game de Limoges. Partage et amusement garantis !

Nouvelle saison : 2010 - 2011

Gym'Tonic vous accueille tous les mardis et jeudis pour des moments de détente sportive.

A chaque discipline, un professeur spécialiste :

- le mardi, Isabelle révèle vos muscles et les renforce par des exercices de gym aérobic ; à partir de 20h30, salle La Grange (Eyjeaux)
- le jeudi, Wilfried réveille votre tonus et votre endurance par la pratique du step suivi de cardiofit ; à partir de 20h00, salle La Grange (Eyjeaux).

Le montant de la cotisation annuelle 2010-2011 reste inchangé :

- 60 euros pour votre participation à l'un des deux cours : gym OU step-cardiofit
- 100 euros pour les 2 cours : gym ET step-cardiofit
(des steps sont proposés à la vente au prix de 25 euros).

Rappel : le certificat médical est obligatoire pour toute pratique sportive.

L'association propose la découverte de ces deux disciplines par 2 séances d'essai entièrement gratuites. Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous vite !

Renseignements au 06 30 23 59 67.

Le Bureau sortant :

La Présidente
Laurence Harixcalde

La Trésorière
Maria Coudert

La Secrétaire
Célia Lebraud

* slogan du Ministère de la Santé et des Sports pour la rentrée 2010.

ASSOCIATION CONTRE TEMPS DANSE



EYJEAUX - CONTRE TEMPS DANSE

L'année s'est terminée brillamment en invitant les parents à la soirée « portes ouvertes » où les enfants ont pu donner le reflet du travail accompli pendant l'année scolaire avec Caroline, notre professeur.

La reprise a eu lieu le lundi 13 septembre, toujours salle polyvalente d'EYJEAUX, aux horaires suivants :

- De 17 h à 18 h, pour 5/7 ans, cours d'initiation modern' jazz,
- De 18 h à 19 h, pour les 8/12 ans, modern' jazz,
- De 19 h à 20 h 15, gymnastique stretching pour les ados et adultes,
- De 20 h 15 à 21 h 30, modern' jazz pour ados et adultes.

L'association contre temps danse invite toutes les personnes intéressées par ces activités à se présenter aux différents cours en fonctions des âges ou des activités choisies.

La danse modern'jazz permet de s'évader, de se maintenir en forme physiquement, d'élaborer en groupe et au fil des semaines des chorégraphies dans une atmosphère chaleureuse et conviviale. Il en est de même pour la gymnastique qui est pratiquée en douceur en travaillant en particulier les élongations, les abdominaux, la coordination et bien sûr la respiration.

Les deux premières séances sont gratuites et sans engagement.

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire.

Pour tous renseignements, tél 05 55 00 23 02 – 05 55 00 20 40 – 05 55 09 70 39





Section de FEYTIAT
Chez Monsieur Gaston CHATARD
Président
Chavagnac
87220 AUREIL

CONNAISSEZ-VOUS la FNATH ?

La FNATH, *association des accidentés de la vie*, est une association de défense individuelle et collective des accidentés de la vie reconnue d'utilité publique.

En Haute Vienne, le groupement départemental vous accueille au 11 avenue Locarno à Limoges du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le samedi de 9 h à 12 h. Les adhérents sont reçus sans rendez-vous par un collaborateur du service de conseil et de défense.

Vous pouvez aussi nous rencontrer lors d'une permanence assurée mensuellement ou bimensuellement pour certaines d'entre elles par un collaborateur du service de conseil et de défense dans la quasi-totalité des 33 sections locales réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

Avec la FNATH, **VOUS N'ETES PLUS SEUL FACE AUX ACCIDENTS DE LA VIE !**

Les collaborateurs du service de conseil et de défense sont à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller dans tous les domaines concernant les accidents de la vie et le handicap (accident du travail, maladie professionnelle, maladie, invalidité, droit du travail, retraite,...)

Après avoir fait le point complet sur votre situation, le collaborateur entreprend avec vous toutes les démarches nécessaires pour faire valoir l'ensemble de vos droits dans ces domaines.

La FNATH, *association des accidentés de la vie*, mène aussi collectivement **une action revendicative** auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration du sort des accidentés de la vie.

Pour tous renseignements : contacter la FNATH au 05 55 34 48 97.

A **FEYTIAT**, vous pouvez prendre contact avec Gaston CHATARD au 05.55.00.28.66.

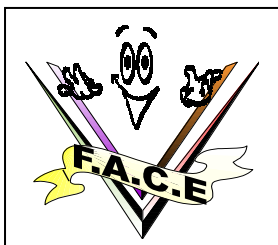
Une permanence mensuelle est organisée avec un collaborateur du service de conseil et de défense le 2^{ème} mercredi du mois, de 15 h 15 à 17 h, à la maison de l'enfance et de la famille – rue Frédéric Legrand.

LA FNATH C'EST AUSSI LA CONVIVIALITE

Les adhérents peuvent également se retrouver lors des permanences mensuelles ou lors de repas ou de voyages comme celui du 6 juin dernier afin d'oublier quelques instants la maladie, le handicap et de pouvoir échanger avec des personnes accidentées de la vie ou non.

Le voyage à Rochefort sur Mer le 6 juin 2010.





Foyer Associatif et Culturel d'Eyjeaux

face_eyjeaux@yahoo.fr

Siège : 27 le Pré la Vigne – 87220 Eyjeaux (05 55 00 20 18)

FACE a tenu son assemblée générale le 24 septembre dernier.

C'est un nouveau bureau, élu pour une année qui organisera les activités de l'association pour l'année à venir.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Joseph DEVOYON
Secrétaire : Michèle MATHIEU,
Trésorière: Françoise FAURE

Vice Présidente : Christine BUTIN
Secrétaire Adjointe : Edith LERENARD

FACE propose : des soirées jeux, l'organisation du téléthon, des randonnées pédestres, de la course à pied, des sorties diverses et une participation à l'organisation de la course des trois limousines.

Les tarifs d'adhésion à l'association sont de 10 euros par personne pour la saison 2010/2011 et 20 euros pour une cotisation familiale. N'hésitez pas à nous contacter pour participer, animer, proposer,....

A retenir, 2 soirées jeux à la salle du presbytère les 22 janvier et 19 février 2011

Et bientôt...

LE TELETHON

qui aura lieu le **samedi 4 décembre** à la salle la grange.

Vente de jus de pomme pasteurisé : passez votre commande au 05 55 48 36 73 ou
05 55 30 35 76
(vendu jusqu'au 4 décembre : 3€ le litre ou 10€ les 4 litres)

14h00 : Randonnée pédestre, départ salle la grange
(sur un parcours d'environ 10 km, inscription 5€)

Stages de danse COUNTRY,
avec les danseurs de l'association PANAZOL DANSE COUNTRY
(2 séances l'après midi de 14h30 à 15h30 et de 15h45 à 16h45 : 2€ le stage)

19h00 : Apéritif à la salle la grange

20h00 : Repas avec animation danse country et soirée country

*(velouté de châtaignes, parmentière au confit de canard, fromage, salade,
mousse de fromage blanc au cœur de crème catalane – café et vin compris-)*

prix du repas : 18€ adultes, 10€ pour les moins de 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans

inscription au repas obligatoire avant le 28 novembre au 05 55 00 20 18 ou au 05 55 30 35 76

22h00 : soirée danse country (entrée 5€)

Tous les bénévoles sont les bienvenus.... A bientôt

Le bureau de FACE



EYJEAUX EXPRESSION



En 2011, l'association Eyjeaux Expression fêtera ses 10 années d'existence. Depuis bientôt 10 ans maintenant, les différents membres et dirigeants de cette association ont participé à des actions d'expression : musicales, civiques, citoyennes.

La plus représentative est le journal que nous proposons à tous les citoyens d'Eyjeaux.

Vous avez sans doute récemment reçu dans vos boîtes aux lettres le numéro 26.

Tous ceux qui ont œuvré dans l'association ont contribué à faire vivre cette expression et l'équipe actuelle d'Eyjeaux Expression souhaite continuer dans cette voie. Elle invite donc tous ceux qui le souhaitent à participer aux exercices d'écriture et aux diverses réflexions menées.

L'association est ouverte à tous et tous les sujets peuvent y être abordés.

Si vous avez envie de défendre un point de vue, d'exposer un avis, de façon ponctuelle ou de façon plus régulière, l'équipe d'Eyjeaux Expression est à votre écoute.

Pour cela, un mél au journal ou un coup de fil à l'un des membres du bureau est sans doute la plus simple façon de prendre contact.

eyjeaux_expression@yahoo.fr

Président : Jacques ROUX

Secrétaire : Maurice CHARBONNIER

Trésorier : Antoine RICHE

EYJEAUX PRATIQUE

MAIRIE

Permanence de M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes :
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie

TEL : 05.55.00.27.81

FAX : 05.55.48.39.00

E-mail : mairie.eyjeaux@orange.fr

Heures d'ouvertures de la Mairie

lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
mercredi et samedi : 8h30 à 12h30

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire à 16 ans pour les garçons et les filles.

Ils doivent se faire inscrire à la Mairie de leur domicile dans le courant du mois de leur anniversaire.

BIBLIOTHEQUE

Prêt gratuit de livres par l'intermédiaire du dépôt du bibliobus (Bibliothèque itinérante du Conseil Général), sans droit d'inscription et aux heures d'ouverture de la Mairie.

ESPACE PUBLIC MULTIMEDIA DE FEYTIAT

Les habitants d'Eyjeaux peuvent accéder à l'espace numérique multimédia de FEYTIAT situé à la Bibliothèque Multimédia André Périgord ☎05.55.48.43.00

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Patricia CHABROUX assure une permanence à la Mairie d'EYJEAUX le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14h00 à 16h00 (Prendre rendez-vous à la Mairie de préférence)

Ou à la Maison de la Solidarité
32 rue Domnolet Lafarge LIMOGES
☎ 05.55.30.09.96

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Accueil de la clientèle : S.I.A.E.P. des Allois
Mairie 87400 LA GENEYTOUSE

☎ 05.55.09.70.12

Renseignements techniques : Ets MIANE et VINATIER ZI de Beauregard 19100 BRIVE
Dépannage 24h/24 Tél.: 05.55.86.08.61

COLLECTE DES DÉCHETS

N° Vert 0 800 86 11 11

BACS VERTS le samedi matin

BACS BLEUS le jeudi après-midi

des semaines paires

Encombrants ménagers

4^{ème} jeudi de février, mai, août et novembre.

Se faire inscrire en Mairie 10 jours avant.

DECHETTERIES

Les habitants d'Eyjeaux ont accès aux déchetteries communales suivantes :

EYJEAUX

(ouverte mardi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00) ☎ 05.55.30.42.55

- Zone de Magré : Rue Léonard Samie

- Zone industrielle Nord : Rue Philippe Lebon

- Landouge : Rue du Cavou

Une carte d'accès est obligatoire pour pénétrer sur le site.

Elle est délivrée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer etc...) et d'un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

PERMANENCE Mutualité Sociale Agricole

M. FLACASSIER assure une permanence les 1^{ers} mardis de chaque mois de 9h à 12h à Pierre-Bufferie.

L'assistante sociale accueille à la MSA Impasse Sainte Claire ou rend visite à domicile sur rendez-vous. ☎ 05.55.49.87.58

CURÉ DE LA PAROISSE

PIERRE-BUFFERIE ☎ 05.55.00.61.45